L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 20 JANVIER.

Si vous désirez la perfection en fait de café, achetez-le tout grillé et moulu au Camp No. 7.

Taxes des Licences Municipales pour 1875.

Nous résumons, pour l'information de nos lecteurs, le projet d'ordonnance sur les licences à payer pour l'année 1875:

Banques, $1000; banques ne recevant pas de dépôts, $500 par tête d'associé; prêteurs sur gage, par tête $750; vente en achat d'espèces ou valeurs, par tête $500; courtiers en argent, valeurs ou assurances, $100; compagnie ou agence d'assurance contre l'incendie, $500; do. maritime, $200; do. de rivière, $500, les compagnies mixtes devant payer pour chaque branche; compagnie ou agence d'assurance sur la vie, $500; inspecteurs d'assurance, $25; compagnie ou entreprise de transport, $100; imprimeries, $25; gravures, lithographies, $15; journaux quotidiens, $50 par associé; théâtres, &c., $250; troupes nomades, $10 par jour pour 1 jour et $5 par jour additionnel; musiques d'instruments, $5; machines à courses, $10; propriétaires de courses, $200; cockpits, $50; hôtels $150 par associé; pension privée ou l'on vend des liqueurs fermentées ou spiritueuses $100 par associé; logements garnis, $25 par associé; tout endroit mal famé ouvert au public et où l'on vend des liqueurs, $250, de légumes $5.

Maison de commerce en gros $100 par associé; maison de commerce de détail, $25 par associé; épiceries en gros ou en détail où seront vendues des liqueurs à la bouteille $100; restaurant, $100, le tout par tête d'associé.

Stalle ou place aux courses, fair grounds, pigeon roost, &c., pour débits de liqueurs, $5 par jour, sans débit de liqueurs, $2.50; stalle aux marchés pour débit de café, thé, chocolat, aliments cuits, éventails ou balancoires à la levée, pour fruits, etc., $10.

Presse à coton, $150 par associé; cotton gin, $100; pignons de coton, $100; bangars à sucre, $500, le tout par associé.

Stalle pour débits de tabac en cigares, $10; gazier ou plombier, $15 marchands tailleurs, $50; tailleurs, $10; maîtresses, $10, le tout par associé.

Cuillerées ou des liqueurs sont vendues à la bouteille, $50, au verre, $100; débits de glace, soda, café, thé, gâteaux, $10, aussi par associé.

Agence et courtage de navires, $100; maison d'enchan, $100; hôpitaux particuliers, $50, par associé.

Racoleurs de marins, concierges d'hôtels et de bateaux, $25, fabricants de voiles, $10; charpentiers ou constructeurs de navires, calfats, tonneliers, fabricants de poupées et d'agrès, $10, chacun.

Bains publics, $15, agence de journaux d'annonces, de cartes ou de publications, $10, agents de billets ou de fret de chemins de fer, $50, par associé.

Loterie par compagnie $2500; loterie agence de loterie, à payer par le principal ou l'agent, $500.

Courage de produits ou marchandises et de propriétés, $50, chaque; pesons ou mesureurs, $50; mesureurs ou jaugeurs de liquides $10, chacun.

Rafinerie $500; entrepôts $250; salles de billards $100; salles de bowling-alleys $50; salle de tir, $25; scierie, fabrique de chaises, chassis ou persiennes $500; de sashes $250.

Remorqueurs ou bateaux à vapeur dans les eaux de la Nouvelle-Orléans $500; chaloupes de navires sans dry dock $50; dry dock avec ou sans chantier $500 par propriétaire.

Entreprises d'enterrements, par associé; agents de bateaux $50; colporteurs ou vendeurs de journaux, livres, instruments et étoffes, $50; colporteurs de horlogerie, confiserie, candi, cigares, images $10.

Entrepreneurs de bâtisses ou de travaux ou sous-entrepreneurs $25; plâtrier $25; architectes $25; peintres, vitriers, charpentiers, fabricants de cheminées $10.

Fonderie de fer fabrique de machines $250; fonderie de cuivre et fabrique de machines et modèles $50; ferblantier $25; fabrique de machines sans fonderie $25; fabrique de cheminées pour fourneaux, atelier de réparation pour le fer $25; ferrure de serrurier, d'armurier, de forge $10 par associé.

Lanterne, $30 par associé; chef d'lantre $10, vente d'huitres en gros $25, vente d'huitres entières $25, bureau de placement $25, hôtelleries, pâtisseries $20; propriétaires de salles pour concerts, bals, etc., nous $100, toute personne donnant un bal, concert ou une réunion dans un but de profit payera chaque fois $10.

Toute personne faisant métier d'acheter ou de vendre des animaux devra être munie d'une licence et payer $500 sous peine de $100 d'amende, et en cas de non paiement de l'amende, d'un mois de prison.

Salon de barbe ou boutique de $50, boucher $10, vidange ou $5, blanchisseur $50.

Agences de locations, collecteurs, recouvrements de dettes $25.

Agence commerciale de renseignements $250.

Toute personne ayant des parlants, clarettes ou des bloucettes à loue $25.

Toute personne vendant sur ordre ou échantillon $25.

Galeries de photographies $25. Automates $50. Marches particulières $500. Droit de voiture, gibier, légumes, aliments qui au marché $10.

Chaque abattoir $200.

Toute personne trafiquant au Bazar du marché $10. Débitants de poissons seulement dans un marché $20.

Avocats, notaires, médecins, pharmaciens, dentistes, sages femmes, $50.

Cafés, buvettes, cabarets, etc., $500. Cafés avec musique instrumentale $400; do avec musique instrumentale et danse $500; avec représentations théâtrales $1000.

Manèges, vélocipèdes, cercles à patinoir $50.

Toute personne qui exerce plusieurs professions ou métier paiera la somme prête pour chacune.

Toute profession ou métier non énoncé $5.

Tout wagon d'express ou de transport à un cheval $50; deux chevaux ou plus $100; tout chariot à un cheval $25; 2 chevaux ou plus $50; diligence à un cheval $25; charrette à 4 roues et à ressorts à un cheval $20, deux chevaux $30; charrette à bras $25.

Tout commerce d'un véhicule non énoncé ci-dessus $50.

Charrette de jardinier $5 par an, charretteau voiture de laitier $10. Charrette à bras $2 par an.

Voitures de louage $10, cocher de voiture à louer ne stationnant pas sur la voie publique, à un cheval $5 on $10; chariots ou plus $20; cocher de voiture à louer stationnant sur la voie publique, à un cheval $10, à deux chevaux ou plus $20.

Tout propriétaire ou cocher d'omnibus ou voiture à passager $25, le propriétaire ou conducteur de tout char employé à transporter les passagers sur un chemin de fer urbain $10.

Scieurs $50.

L'ordonnance répète les anciennes prescriptions sur la tenue, le nettoyage et l'éclairage des voitures. La section 7 est ainsi conçue:

Sec. 7. Toutes les licences émises par cette ordonnance sont pour l'année finissant le 31 décembre 1875. L'émission de licences de six mois, à partir de janvier 1875, est autorisée.

Les licences ne sont pas transférables. L'ordonnance remet les anciennes prescriptions relatives au non paiement des licences, aux pénalités, à la non responsabilité de la ville. Nous regrettons que le Conseil n'ait pas eu le temps de refaire toute cette partie de l'ordonnance qui renferme beaucoup de choses erronées sur les droits respectifs des citoyens et des autorités municipales, mais nous espérons que la Législature en fera avec le système des licences et que celles de 1875 seront les dernières que les contribuables auront à payer.

Les deux Législatures.

Nous donnons ci-dessous le tableau comparé des deux listes de la législature, l'une élue lors du retour réel de l'élection, l'autre d'après le travail frauduleux de manipulation du Bureau des retours. La première liste comprend 10 sénateurs démocrates et 1 républicains, 50 représentants démocrates et 4 républicains (non compris le district de Carroll). La seconde liste comprend 10 sénateurs républicains et 5 démocrates, 52 représentants démocrates et 3 républicains. Le Bureau a référé à la Législature quatre paroisses donnant 7 représentants. Il y a en tout 111 sièges. Cinquante-six membres sont nécessaires pour faire un quorum.

SÉNATEURS 1874-75

J. H. Grover, D	1st District	[illegible]
W. I. Kelly, D		[illegible]
H. D. Ogden, D		[illegible]
C. L. Langley, R		[illegible]
C. P. Claudin, R		[illegible]
C. S. Todd, R		[illegible]
E. D. White, D	2ème District	[illegible]
J. Lanauze, R		[illegible]
W. Vaughan, D	3ème District	[illegible]
J. Thomas, R		[illegible]
J. H. Jones, D	4ème District	[illegible]
J. J. Hutchinson, D		[illegible]
A. Dumont, R	5ème District	[illegible]
J. R. Wickham, D		[illegible]
H. Mahoney, R		[illegible]
R. H. Chalfoun, R	6ème District	[illegible]
R. M. Turnbull, D		[illegible]
J. L. Montieu		[illegible]
Pierre Landry, R	7ème District	[illegible]
Geo. E. Bovee, R		[illegible]
F. S. Goode, D	8ème District	[illegible]
Oscar Trosier, M.		[illegible]
Wm. A. Robertson, D	9ème District	[illegible]
John J. Gardner		[illegible]
Geo. H. Wells		[illegible]
W. M. Kirkman		[illegible]
John E. Breaux, R	10ème District	[illegible]
John Ray		[illegible]
F. V. D. Hagemann		[illegible]
J. H. Burch, R	11ème District	[illegible]
R. T. Young		[illegible]
T. J. Allen, R	12ème District	[illegible]
R. T. King		[illegible]
T. Mahony		[illegible]
David Young, R	13ème District	[illegible]
A. S. Irvin		[illegible]

J. A. Gila, R	1ème District	[illegible]
C. H. Brigham		[illegible]
George C. Benham, R		[illegible]
A. B. George, D	2ème District	[illegible]
J. D. Harper		[illegible]
J. B. Elam, D	3ème District	[illegible]
H. M. Twitchell		[illegible]

REPRÉSENTANTS.

Elus régulièrement		Bureau des retours.
A. A. Macintyre, D	Orléans	A. A. Macintyre, D
F. W. Rogers, D		F. W. Rogers, D
G. L. Hall, D		G. L. Hall, D
W. J. Hammond, D		W. J. Hammond, D
C. H. Schenck, D		C. H. Schenck, D
K. W. Koontz, D		K. W. Koontz, D
J. A. Gilmore, D		J. A. Gilmore, D
Chas. Byrne, D		Chas. Byrne, D
Clem. L. Walker, D		Clem. L. Walker, D
J. L. D. Aldige, D		J. L. D. Aldige, D
M. Sibilski, D		M. Sibilski, D
Chas. Kosman, D		Chas. Kosman, D
G. Pascal, D		G. Pascal, D
G. W. Dupre, D		G. W. Dupre, D
J. S. Journeau, D		J. S. Journeau, D
G. B. Burkhart, D		G. B. Burkhart, D
C. F. Seamen, D		C. F. Seamen, D
L. A. Wills, D		L. A. Wills, D
J. A. DeBlanc, D		J. A. DeBlanc, D
J. A. Sheffer, D		J. A. Sheffer, D
Chas. Kummel, D		Chas. Kummel, D
W. R. Bailey, D		W. R. Bailey, D
E. L. Bower, D		E. L. Bower, D
R. C. Elliot, D		R. C. Elliot, D
John Gracion, D		John Gracion, D
G. H. Hill, R	Ascension	G. H. Hill, R
Lewis Butler, R		Lewis Butler, R
R. R. Beasley, D	Assomption	George Drury, R
R. H. Duplas, D		R. Pounderter, R
A. D. Lafargue, D	Avoyelles	A. D. Lafargue, D
John O. Quinn, D		John O. Quinn, D
B. Cecille	Référé à la Législature.	
J. W. Baker, R	Bossier	J. W. Baker, R
S. Thomas, R		S. Thomas, R
E. D. Triplett, R	Baton Rouge, E.	E. D. Triplett, R
S. W. Lane, R		S. W. Lane, R
Jos. Wilson, R		Jos. Wilson, R
F. A. Woods, R	Baton Rouge, O.	F. A. Woods, R
A. D. Lane, D	Caddo	A. D. Levisse, R
F. R. Vaughn, D		F. W. Keating, R
John J. Hunter, D		T. Johnson, R
T. R. Meredith, D	Caldwell	T. R. Meredith, D
J. Johns York, R	Carroll	Carlisartain, R
J. W. Robinson, D	Calcasieu	J. W. Robinson, D
E. A. Durr, D	Cameron	E. A. Durr, D
John Young, D	Claiborne	John Young, D
T. C. Mitchell, D	Concordia	T. C. Mitchell, D
J. Randall, R	Caddo	J. Randall, R
Wm. Robertson, R		Wm. Robertson, R
R. F. Waters, D	De Soto	R. F. Waters, D
Référé à la Législature		
L. L. Noles, D	Est Feliciana	L. L. Noles, D
Charles Schoen, D		Charles Schoen, D
W. H. Pipes, D	Ouest Feliciana	W. H. Pipes, D
R. R. Ray, R		R. R. Ray, R
J. W. Armstead, R	Franklin	J. W. Armstead, R
J. L. Mathews, D	Grant	J. L. Mathews, D
Référé à la Législature	Iberia	
J. A. Soner, R	Iberville	J. A. Soner, R
J. A. Carville, R		J. A. Carville, R
J. C. Davidson, R	Jackson	J. C. Davidson, R
Whitefield Hood, D	Jefferson	
F. A. Hubean, R		F. A. Hubean, R
C. W. Lowell, R		C. W. Lowell, R
J. E. Parker, R		J. E. Parker, R
T. M. Martin, D	Lafayette	T. M. Martin, D
J. S. Billon, D	Lafourche	J. S. Billon, D
T. J. Johnson, D	Livingston	T. J. Johnson, D
Wm. Murrill, R	Morehouse	Wm. Murrill, R
H. Eddy, R	Natchitoches	H. Eddy, R
L. Pierson, R		L. Pierson, R
J. Hill, R	Orleans	J. Hill, R
Emile Honore, R	Orleans	Emile Honore, R
Milton Jones, R		Milton Jones, R
John De Lacy, R		John De Lacy, R
Joe Coutoure Jr., R		Joe Coutoure Jr., R
Mike Crawford, R		Mike Crawford, R
E. W. Jewess, R	Rapides	E. W. Jewess, R
E. W. Edwards, D		E. W. Edwards, D
J. W. Scott, D	Sabine	J. W. Scott, D
J. Donchard, R	St. Bernard	J. Donchard, R
J. Hahn, R	St. Charles	J. Hahn, R
T. Houser, R	St. Helena	T. Houser, R
T. Dickerson, R	St. James	T. Dickerson, R
Henry Demas, R	St. John Baptist	Henry Demas, R
C. Collins, D	St. Landry	C. Collins, D
E. Fatigante, D	St. Martin	E. Fatigante, D
James Weber, D		James Weber, D
A. Armand, D	St. Mary	A. Armand, D
J. Voit, Jun. D		J. Voit, Jun. D
Chas. Guillemoz, D	St. Tammany	Chas. Guillemoz, D
Chas. Voorhies, D	Tensas	Chas. Voorhies, D
S. E. Pike, R	Terre Bonne	S. E. Pike, R
J. Sullen, R		J. Sullen, R
J. Comin, R	Vermilion	J. Comin, R
J. S. Mathews, R	Vernon	J. S. Mathews, R
J. S. Edwards, D	Washington	J. S. Edwards, D
T. Marie, R		T. Marie, R
R. Wright, R	Webster	R. Wright, R
W. P. Smith, D	Wilkinson	W. P. Smith, D
A. Nunez, D		A. Nunez, D
M. Mc Alpin, D	Winn	M. Mc Alpin, D
A. Mathew, D		A. Mathew, D
A. Carriere, D		A. Carriere, D
Référé à la Législature		

MEMORIE AU CONGRES,

De la Chambre des Représentants de la Louisiane.

Au Sénat et à la Chambre des Représentants des Etats-Unis d'Amérique, réunis en Congrès.

La Chambre des Représentants de la Louisiane, organisée conformément aux lois de l'Etat, vous adresse ce respectueux mémoire et qu'elle s'est réunie au Capitole, le 4 janvier 1875, s'est organisée, d'une manière permanente, conformément à la loi, a prêté son Orateur et une majorité de ses membres ont été forcés de se retirer, par les troupes des Etats-Unis, sous les faits suivants:

Le lundi, 4 janvier 1875, à midi, le greffier de l'ancienne Chambre appela les membres reconnus par le Bureau de retours, au nombre de 106, et cent onze constituant une Chambre complète. Après avoir lu le certificat du Secrétaire d'Etat, annexé à la liste, il déclara qu'un *quorum* était présent — 56 étant le nombre requis.

Sur motion de M. Billion, de Lafourche, M. L. A. Wiltz, d'Orleans, présida en qualité d'orateur *pro tem.*

M. Wiltz appela la Chambre à l'ordre. Le page le parc Houston fut lié prêter le serment, et l'Orateur assermenta les membres qui le bureau avait reconnus.

M. F. J. Freyhart fut déclaré greffier *pro tem.*, et M. E. Ford sergent d'armes *pro tem.*

Des conservateurs et des républicains demandèrent une organisation permanente, mais possédant de la grande majorité, qui venait dans le moment, l'Orateur refusa d'écouter une motion quelconque avant que l'ordre fut rétabli.

La réputation suivante, présentée par M. Billion, fut adoptée:

Il est résolu que Jas. Bright Jr., de la paroisse Bienvilles; Chas. Schuler et John Smith, de la paroisse De Soto; C. C. Dunn, de la paroisse Grant, et Geo. A. Kelley, de la paroisse Winn, sont déclarés être membres de cette Chambre et ont droit à siéger séance — mais ils réservent pour leurs adversaires, s'ils en ont, le droit de contestation.

Ces cinq membres, que le Bureau avait négligé d'examiner et dont il avait soumis les titres à la Législature, furent assermentés et prirent leurs sièges.

Les républicains et les conservateurs demandèrent compte que la Chambre procédât à une organisation permanente. L'Orateur annonça l'adoption de la motion.

M. L. A. Wiltz fut nommé par les conservateurs, MM. W. Hahn et C. Lowell par les républicains. M. Lowell refusa de se laisser porter candidat.

L'Orateur ordonna l'appel nominal. La liste était la même que celle de M. Vigers, à l'exception des susdits cinq noms qui y avaient été ajoutés.

Les votes ayant été appelés, le greffier proclama le résultat suivant:

L. A. Wiltz ..... 55.
W. Hahn ..... 2.
En blanc ..... 1.

M. Wiltz fut en blanc.

Il ne s'élève aucune objection ni aucune dispute relativement au compte lorsque le vote fut annoncé. Plusieurs membres républicains se montrèrent alors disposés à quitter la salle et plusieurs d'entre eux se retirèrent.

M. Wiltz prêta le serment. Les membres se présentèrent devant lui quatre par quatre et furent assermentés; ils étaient au nombre de 70, y compris MM. Baker, Henry, Hahn, Morrell et Thomas, républicains, qui restèrent dans la salle et participèrent aux délibérations après l'organisation permanente.

Une motion fut présentée et adoptée d'élire M. F. J. Freyhart, greffier en chef de la Chambre et une autre motion fut faite et adoptée d'élire M. E. Flood sergent d'armes.

Après fut effectuée l'organisation permanente de la Chambre des représentants, conformément à la Constitution de l'Etat de la Louisiane (Voir les articles 17, 20, 34 et 40 Constitution de l'Etat de la Louisiane, et la section 44 de la loi No 95 de 1873 et en conformité à la loi et aux usages parlementaires.

L'Orateur annonça alors que la Chambre était prête à procéder à ses travaux, sur quoi avis de contestations d'élection furent donnés.

Le comité chargé de M. Dupré, d'Orléans, un tours fut nommé, il se composait de MM. Dupré, Pipes, Carlos, Young, Raymond, Hahn et Thomas.

Pendant que la Chambre procédait ainsi, un nombre additionnel de policemen avec une foule de personnes turbulentes étaient entrés dans la partie de la salle non réservée et avaient engagé des altercations menaçantes avec le sergent d'armes et ses dix assistants. Voyant que les sergents d'armes étaient en lutte avec la foule, l'orateur essaya de se procurer les services de quelques gardes additionnels et, dans ce but, il adressa une note aux employés publics qui avaient la possession et le contrôle des portes barricadées de la maison d'Etat pour qu'ils permissent à cinquante citoyens d'être admis pour cet objet. La requête faite par écrit, fut refusée.

Vers une heure P. M., les désordres dans les couloirs devinrent sérieux et un conflit parut imminent. Alors, afin d'éviter un conflit, le général De Trobriand, de l'armée des Etats-Unis, qui, quelque temps avant, était entré dans la maison d'Etat avec ses soldats, fut prié de venir et lorsqu'il entra, l'orateur lui adressa ces paroles:

"Général De Trobriand, à la requête des membres de la Chambre, je vous ai envoyé chercher pour dire que la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane est organisée, avec moi comme Orateur permanent, et pour vous remettre, si vos ordres vous le permettent, de vouloir bien dire quelques mots aux spectateurs turbulents dans les couloirs et empêcher ainsi l'effusion du sang. Je sens et je sais que je puis maintenir la dignité de la Chambre, mais ce n'est pas mon désir ni celui des membres de la Chambre d'amener un conflit; vous m'obligerez donc si vous voulez adresser quelques mots au public."

Le général De Trobriand se dirigea vers la galerie et parla à la foule qui se dispersa et l'ordre fut rétabli.

Après cette interruption, la Chambre, procédant à ses travaux, le comité des élections et retours fit son rapport, et sur ce rapport, les représentants dont les noms suivent furent assermentés et prirent leurs sièges comme membres:

John O'Quinn, de la paroisse de Avoyelles.

J. J. Horan, de la paroisse Caddo.
A. D. Land, de la paroisse Caddo.
Thos. R. Vaughn, de la paroisse Caddo.
J. Jeffries, de la paroisse Rapides.
R. L. Lockett, de la paroisse Rapides.
G. W. Stafford, de la paroisse Rapides.
Wm. F. Schwing, de la paroisse Iberie.

Pendant que la Chambre procédait tranquillement à ses travaux, vers trois heures après-midi, le général De Trobriand, commandant les troupes des Etats-Unis dans et autour de la maison d'Etat, entra dans la salle en uniforme, l'épée au côté, accompagné de deux officiers de son état-major et de M. Vigers le précédent greffier de la Chambre, et s'adressa à l'orateur Wiltz en lui exhibant les documents dont voici les copies:

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.

Au général De Trobriand.

Une assemblée illégale d'hommes ayant pris possession de la salle de la Chambre des représentants, et la police n'étant pas capable de les faire déloger, je requiers respectueusement que vous débarrassiez immédiatement la salle et la maison d'Etat de toutes les personnes non déclarées élues comme membres légaux de la Chambre des représentants par le bureau des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.

Au général De Trobriand.

Le greffier de la Chambre, qui a en sa possession le rôle émis par le secrétaire d'Etat des membres légaux de la Chambre des représentants, vous désignera les personnes actuellement dans la salle des représentants, déclarées élues par le Bureau légal des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

L'orateur refusa de permettre à M. Vigers de lire ces documents, attendu qu'il n'était pas le greffier de la Chambre et à la requête du général De Trobriand ils furent insérés au journal.

L'orateur Wiltz demanda alors au général de Trobriand s'il avait vous soumis ces documents au général Emory?

Le général de Trobriand—Non, mais je suppose que des copies lui ont été renvoyées.

L'Orateur Wiltz: "Général, je désire vous dire que depuis notre organisation, nous avons admis et assermenté cinq membres des paroisses réfoncées qui ont pris leurs sièges: ces cinq membres doivent-ils être expulsés?

Le général de Trobriand: "Je ne suis qu'un soldat; voilà mes ordres, je ne puis, utiler dans l'examen de cette question". Le général déclara, en outre, que ses instructions étaient d'obéir aux ordres du gouverneur Kellogg.

L'Orateur Wiltz: "Je vous respecte, général, comme gentilhomme et comme soldat dans ce, comme vous, un devoir à remplir, que je dois à mon Etat et de maintenir la dignité et l'autorité de ma position comme Orateur de la Chambre des représentants. Il faudra que la force soit employée, avantique je puis permette d'exécuter vos ordres."

Sur le refus du Orateur Wiltz et de M. Trezevant, le greffier de lui désigner les personnes et sur le refus de l'Orateur Wiltz de permettre à M. Vigers d'appeler le rôle dans le but d'identifier les membres, alors Hugh J. Campbell et T. C. Anderson enlèvent le général de Trobriand à identifier les membres qui devaient être expulsés. Le général de Trobriand ordonna alors à ses soldats armés de la baïonnette au tout du fusil, d'entrer dans la salle, il s'approcha successivement des membres occupant leurs sièges savoir: MM. O'Quinn, Vaudin, Stafford, Jeffries, Lockett, Kelly, Dunn, Horan et Land, un par lui, il les fit enlever hors de la salle par ses soldats, lorsque chacun de ces représentants, se levant à sa place, eut fait sa protestation solennelle au nom de ceux constituants contre cette expulsion illégale.

Ces représentants ont donc été ignominieusement arrêtés, et, malgré leur protestation publique et leur appel à l'Orateur et à la Chambre pour être protégés, — ils ont été expulsés de la salle et leur place ont été arrachés de leurs sièges et expulsés violemment de l'enceinte de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, à la pointe de la baïonnette, par des officiers et des soldats de l'armée des Etats-Unis.

Le général de Trobriand a expulsé ensuite le greffier, a dissous les travaux de la Chambre, et, tout y arriver, a mené un peloton de soldats jusqu'au fauteuil de l'Orateur. Ceux-ci est alors levé et a harangué la Chambre dans les termes suivants:

"Comme Orateur légal de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, je protesté contre cette invasion de notre enceinte par les soldats des Etats-Unis, venus ici avec des mousquets chargés et la baïonnette au bout du fusil. Vous avez vu une foule grossière arrachée du sein de cette assemblée par la force des armes et mis à la porte en dépit de leurs solennelles protestations; nous avons vu un peloton de soldats pénétrer dans les couloirs de la Chambre des Représentants de la Louisiane; nous avons protesté contre cet acte au nom d'un peuple jadis libre.

"Au nom de l'Etat et de la Louisiane foulé aux pieds, j'élève une fois encore la voix pour protester solennellement. Messieurs, le fantômé de l'Orateur de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, est environné de troupes des Etats-Unis; l'enceinte de la Chambre des Représentants est au pouvoir de forces armées, et j'invite les Représentants de l'Etat de la Louisiane à se retirer d'elle avec moi".

L'Orateur Wiltz a quitté alors l'enceinte, suivi de tous les représentants conservateurs, la salle restant au pouvoir des soldats.

Si nous sommes entrés dans ces détails et si nous avons insisté sur le renversement d'un Etat souverain par des soldats fédéraux, et sur son abaissement à l'état de province, c'est afin d'éclairer les autres Etats et de leur faire comprendre quelles libertés peuvent être supprimées par les mêmes moyens.

Nous disons solennellement au peuple américain, jaloux de ses libertés, que l'exemple de la puissance militaire dispersant les représentants de la Louisiane peut servir de précédent et conduire à son perfectionnement et à bien pis ses descendants, si, dans cette heure d'épreuve, environnés comme nous le sommes des ruines de la liberté constitutionnelle, il nous abandonne à notre destin.

Le tout vous est respectueusement soumis.

J. Aldige, G. W. R. Bayley,
J. Billion, J. A. Blaffer,
E. Bonin, E. L. Bower,
Jas. Brice, Jr., G. P. Burkhardt,
C. Byrne, E. A. Carmouche,
W. W. Carlos, O. L. Collins,
J. A. DeBlanc, C. Delhommer,
C. C. Dunn, G. W. Dupre,
B. Edwards, R. P. Edwards,
B. C. Elliott, E. D. Estillette,
J. A. Gilmore, W. J. Hammond,
G. L. Hall, J. J. Horan,
J. Jeffries, S. Jones,
T. J. Johnson, G. A. Kelly,
W. R. Koontz, Chas. Kummell,
A. D. Lafargue, A. D. Land,
R. S. Lockett, A. A. Maginnis,
J. L. Matthews, T. E. Meredith,
H. C. Mitchell, M. McAlpine,
W. McGee, A. D. Nunez,
J. O'Quinn, G. Pascal,
W. H. Pipes, G. W. Richardson,
C. Rougan, J. S. Scales,
J. C. Schwing, C. H. Schenck,
C. Schules, D. W. Self,
C. F. Seaman, M. Sibilski,
W. P. Smith, G. W. Stafford,
T. R. Vaughn, Y. Vidrinie,
F. Voorhies, C. L. Walker,
R. R. Walters, Jas. Webb,
G. D. Wells, L. A. Wiltz,
J. Young.

Cadeaux de Jour de l'an.

GRANDE EXPOSITION
DE MAGNIFIQUES
Bottes, Souliers et Bottines
AU DETAIL.

JOHN G. WAGNER,

A L'ENSEIGNE DE LA "BOTTE ROUGE"
Angle des rues Ursulines et Dauphine.

MET en vente, à l'occasion des Fêtes—30 caisses de magnifiques BOTTES, SOULIERS et BOTTINES, pour dames, messieurs et enfants. Ces chaussures sont offertes aux acheteurs à des prix au dessous de ceux auxquels les mêmes articles ont été vendus depuis la guerre de 1860.

A L'ENSEIGNE DE LA "BOTTE ROUGE"
Angle des rues Ursulines et Dauphine.
20dec 1mJM1

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.
No. 42, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins de barriques et en cannes, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olive.
Avances libérales sur consignations, à nos amis à Londres, Livre Hâvre et Bordeaux.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

Société des artistes réunis sous la direction de M. Somas.
MERCREDI, 20 janvier 1875.
Représentation extraordinaire.
LE PROPHETE.
Grand opéra en 5 actes de Meyerbeer.
19 1-2-27

Théâtre St.-Charles.

Pour six représentations seulement.
Mme F. W. SANDER.
Célèbre dans le monde entier, secondée par la troupe de Frank Lawler, jouera tous les soirs et à la matinée ce charmant
DIMANCHE, 24 janvier — La grande troupe de pantomime, de Tony Denier — Mardi bal masqué du mardi gras, le 16 février 1875.

Grand Bal Paré et Travesti,

DONNÉ PAR LA
SOCIETE CULINAIRE,
A LA SALLE GRUNEWALD,
LE MARDI, 23 JANVIER 1875.

DIRECTEURS:
J. Maury, A. Hasse, A. Jarry,
L. Regottaz, E. Gadal, J. Dubos,
Ch. Dupuy, N. Masse.
Secrétaire de l'Association: A. Dellies.

On trouvera des cartes pour messieurs et des invitations pour dames chez MM. E. Kunz, rue du Canal, et chez M. J. Dellies, à l'encouragement de tous loisirs et Remparts.

Des prospectus seront cachetés pour l'achat de la ... et ... ne seront reçues chez M. Dedieu, jusqu'au 7 janvier 1875.

Prix d'entrée - - - - - - $2.00
16 déc au 23 9—DMJ

Second Bal Annuel donné par la Société d'Assistance Mutuelle des Tailleurs de la Nouvelle-Orléans, samedi 6 février, 1875.

DIRECTEURS HONORAIRES.

J. Chapiain,	A. Maire,
J. Sérenis,	Chas. Lacoste,
Ed. Deschaud,	D. Lopez,
J. Tarconi,	J. Marchal,
E. L. Zoll,	E. F. Moton,
L. Lamotte,	P. Lorio,
B. Berichau,	A. Alciator,
E. Fléch er,	Chas. Ostallet,
L. Moreau,	M. Brioulara,
F. Huppenbauer,	J. Leblanc,
M. Vandenbant,	Germain Eagy,
A. Lugt,	Ph. Bilta au,
Paul Roques,	F. Brunet,
J. Hugh Cassidy,	Secrétaire.

COMITÉ DE RÉCEPTION.

E. Garrett,	M. Pistini,
Paul Pierret,	D. Hochac,
A. Chopin,	J. B. Benson,

COMITÉ D'INVITATION.

J. B. Benson,	J. A. Lebargne,
Jos. Chapuis,	E. Garreau,
F. Chapuis,	

Prix de la carte, soupers inclus $3.00
Adresser au No. 17 rue Royale, et chez les principaux restaurateurs.

Les demandes d'invitation pour dames doivent être faites au comité, 17 rue Royale, qui en fera la remise à qui de droit. Aucune dame ne sera admise sans invitation.

Des propositions rachetées seront aussi reçues par le même comité à la même adresse, jusqu'au 15 janvier prochain, pour la barre, le vestiaire et le vin. Un facteur s'engageant à fournir tout ce qui est nécessaire au service du souper, ainsi que le garçon.
10 déc au 1er janv 2 D 3 T 4 D.

Banque Nationale de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.
A une élection pour l'élection de 13 directeurs, qui ont eu lieu, le 12 courant, les messieurs dont les noms suivent ont été dûment élus directeurs pour l'année courante:
M. M. MARKS,
J. E. HARDEE,
A. C. BUTLER MEYER,
J. POURCIAU,
A. W. ROSWORTH,
J. A. MORGAN,
L. S. KEEP,
J. H. CHASE,
DAVID COLEMAN,
JOSEPH MITCHEL.
A la suite de l'élection des directeurs, M. A. Morgan fut réélu président et M. A. Hardee vice président.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
15 janv—1j

Compagnie de Fabrique de filets de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1875.
L'élection annuelle de MM. les directeurs pour les actionnaires de la Compagnie de FABRIQUE DE FILETS DE LA LOUISIANE, aura lieu le 20 courant, au bureau de la Compagnie, Nouvelle-Levée du Canal, de midi à deux heures de l'après-midi.
SIMON GOSSELIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1875.

Association Générale des Planteurs de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1874. Les trois Directeurs, nommés par les actionnaires de cette institution, le 20 décembre 1874, à la salle de la Bourse, ont fixé le lundi, 25 courant, à 3 heures de l'après-midi, pour la nomination du président et du secrétaire-trésorier.
H. L. PERRE,
Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1875.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Opelousas et Houston. Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.
A une assemblée générale des actionnaires de cette compagnie, tenue ce jour, un dividende de deux pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à partir du 15 janvier 1875.
V. RIVIERE,
Secrétaire.

Consolidated Association of the Planters of Louisiana. New Orleans, December 31st, 1874.
The annual election of three directors, by the stockholders of the Association, will be held on FRIDAY FEBRUARY 1st, 1875, at the Banking House, between the hours of 12 M. and 2 P. M.
H. LEPIRE,
Cashier.

Aux Actionnaires des Union Fire Insurance Company of America. Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1875.
Les actionnaires sont donc informés que le dividende de 10 pour cent, payable aux actionnaires sur les actions libérées, à partir de ce jour, et que les actions non libérées sont prêtes à être présentées au bureau de la Compagnie No 70 rue Carondelet, pour être converties en nouveaux certificats en conformité avec la loi de la Compagnie.
Par ordre de la Direction,
S. L. MILLAUDON,
Secrétaire.

RESTAURANT DE PARIS,
72 ..... Rue Chartres 72
Entre Hôtel de ville et Conti.
PAR
B. PHILIBERT.
Chambres garnies, pension à la semaine et au mois.
SALONS PARTICULIERS.
Maison ..... Nouvelle-Orléans.

Aux personnes qui souffrent de rhumatismes. Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir au public le CASTOR ROUGE ANTI-RHUMATISMAL, remède incon